

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 26 février 2026 à 10h30

Adoption du compte rendu du CA du 12 décembre 2025

Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Juliette ROUILLON-DURUP, Charline CLAVEAU, Anne LEPINE, ROMY Castaing, Malak MEBKHOUT, Madeleine AKTYPI
MM Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Jules HELLE-FORGET, Sébastien VONIER

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Gwenael LAMARQUE par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Cyrille JABER par M Alexandre PERAUD ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Stéphane DELPEYRAT par M. Didier ARNAUDET ; Mme Anne-Eugénie GASPARD par Mme Anne LEPINE ; Mme Zeineb LOUNICI par Mme Charline CLAVEAU ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

M. Pierre de GAETAN N'JIKAM

Conseil d'Administration

Séance du vendredi 12 décembre 2025 à 14h00

Compte rendu de séance

Aujourd'hui vendredi 12 décembre 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Perrine VIGROUX, Anne LEPINE,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Xavier BOUSSIRON, Gwénaél LAMARQUE.

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M Alexandre PERAUD par M. Florent LAHACHE ; M Didier ARNAUDET par Mme Camille de SINGLY.

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Anne Eugénie GASPARD, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Charline CLAVEAU,

Monsieur Baptiste Maurin, Président, constate que le **quorum** est atteint et est désigné **secrétaire de séance**.

Examen du compte rendu du Conseil d'Administration du 19 septembre 2025

Adopté à l'unanimité

Monsieur Mougin remplace temporairement Madame Molia en attendant un recrutement pérenne.

Débat d'Orientations Budgétaires 2026 – DOB 2026 - Délibération D.21-2025

Baptiste Maurin rappelle qu'il s'agit de présenter les grandes lignes budgétaires 2026 pour l'ebabx ; avec des incertitudes pour les financeurs.

Hervé Alexandre expose les éléments présentés dans le document, fruit d'un travail de plusieurs mois.

Pour les recettes : à partir des vœux déposés auprès des financeurs qui donneront suite aux demandes dans les semaines à venir.

Continuité des dotations des années passées : avec pour la Métropole, dans la suite de ce qui a été engagé en 2025, une augmentation de 75 000 € de façon cumulative représentant le gvt-glissement vieillesse technicité- en maintenant les effectifs en équivalent temps plein.

Dans le cadre du contexte qu'on connaît pour 2026 : des recrutements importants (Direction Générale et Direction des Études), l'accréditation, le programme immobilier : il faudra une conférence des financeurs pour s'inscrire dans une pluri annualité, avec l'État et la Région.

Quelques mesures clés :

- Pour se donner de meilleures conditions de travail au regard de la dégradation de la capacité à faire et pour limiter les tensions, une diminution des effectifs étudiants est projetée. Le CPSVE a validé sur le principe de réduire de 10% le nombre d'étudiants en 2026-2025 en limitant sur parcoursup à 50 les entrées en 1^{ère} année + une attention aux commissions en 2^{ème} et 4^{ème} années. Cela aura une petite incidence en recettes et dépenses mais il s'agit surtout d'améliorer la qualité de vie au travail.,
- Par ailleurs, un parangonnage auprès des écoles publiques du réseau G8 a confirmé que l'ebabx est bien disante au niveau de ses tarifs et surtout des services donnés aux étudiants, qui vont au-delà de ce qui peut relever des aides réglementaires et habituelles. Il sera donc proposé une augmentation de l'ordre de 3% des droits d'inscription pour tenir compte de l'inflation. Ce n'est pas un rattrapage puisque les tarifs sont inchangés depuis 4 ans. Tout cela sera à confirmer au moment du vote du budget.
- Des investissements importants, traceur et découpe laser qui arrivaient en fin de vie, vont peser sur les dotations d'amortissement qui vont repartir à la hausse.
- À noter 2 charges ponctuelles par précaution : un doublon est prévu pendant 5 mois pour la direction des études et un remplacement toute l'année du poste d'un agent en congé longue maladie.

À partir des dépenses et recettes qui sont basées sur l'estimé-réalisé 2025, il reste à financer 66.438 €. Ce déficit prévisionnel pourra être couvert en 2026 avec les excédents de fonctionnement cumulés, sans inquiétude pour nos bilans au regard des réserves mais il ne faut pas que ça devienne structurel. Le programme à venir avec la future direction générale devra tenir compte de cette attention.

Merci aux équipes pour ces projections fines.

Patricia Oudin demande si la baisse de 10% des effectifs étudiants sera exceptionnelle pour 2026 ? Hervé Alexandre répond que l'idée est de rester sur cet effectif de 220/230 étudiants pendant 3 ans, donc à ajuster au fil de l'eau pour les 3 années qui viennent au regard de la durée du cursus.

Camille de Singly demande ce qu'il en sera pendant le temps des travaux.

Baptiste Maurin confirme qu'il faut une trajectoire pour réduire les effectifs durant les travaux mais quand ils seront terminés, en fonction du projet, nous verrons quelles seront les conditions d'accueil. Un point sera fait en Conseil d'Administration.

Hervé Alexandre ajoute que les travaux se feront sur site occupé, avec déjà actuellement des cours hors les murs (bibliothèque du tnba, des salles au conservatoire).

Denis Driffort demande quelle est la proportion des demandes par rapport à l'offre de l'école.

Hervé Alexandre indique les chiffres : 1100 candidats cochent l'ebabx sur parcoursup ; au fur et à mesure du déroulé, 400 candidats présentent finalement le concours d'entrée.

60 sont retenus en liste principale et 60 en liste d'attente.

Juliette Rouillon Durup rappelle que la taxe d'apprentissage marche très bien, avec une campagne ouverte aux entreprises sur Soltea. Certaines écoles perçoivent entre 20 000 et 30 000 €.

Hervé Alexandre confirme que l'école est positionnée sur Soltea depuis la mise en œuvre de ce dispositif avec une habilitation renouvelée chaque année. Une campagne active est menée tous les ans auprès de nos usagers, partenaires et fournisseurs, c'est une action très décisive. Malgré tout, les écoles les mieux dotées sont celles liées historiquement aux entreprises (design, BD). Pour l'ebabx, c'est difficilement maîtrisable.

Le conseil d'administration prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Décision modificative n°3 du BP 2025 – DM3 - Délibération D.22-2025

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de la dernière décision modificative du budget 2025. Pour assurer les dotations aux amortissements liés aux investissements précités.

Adoptée à l'unanimité

Baptiste Maurin expose que les délibérations suivantes concernent des textes qui ont été examinés par le CST et qui ont donné lieu à un avis favorable à l'unanimité.

Décision portant adoption du tableau des effectifs suite au CST du 11/12/25 - Délibération D.23-2025

Hervé Alexandre rappelle qu'il s'agit d'adopter chaque année à la même époque un tableau au plus près de la réalité des effectifs et en l'occurrence, d'ajustements techniques (fermetures/ ouvertures de poste à la suite d'avancement ou de promotion).

On constate une stabilité en personnes physiques, avec 71 agents permanents.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant évolution de l'organigramme cible suite au CST du 11/12/25 - Délibération D.24-2025

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de l'organigramme cible c'est-à-dire d'une part le grade occupé par chaque agent avec le grade cible, c'est-à-dire celui auquel le poste peut prétendre au maximum. Le grade cible donne aux agents la perspective de leur évolution possible par rapport au poste occupé.

Une seule modification à la suite de la création du poste d'adjoint bâtiment maintenance sécurité. Occupé aujourd'hui par un C, fléché en cible à B.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant signature de la convention mutuelle santé MNFCT suite au CST du 11/12/25 - Délibération D.25-2025

Baptiste Maurin répète que ce type de délibération ne devrait pas figurer à l'ordre du jour au regard du statut de l'école mais certains de nos partenaires n'ont pas intégré cela.

Celui-ci concerne la signature du contrat de la mutuelle santé mis en œuvre le 1^{er} janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant signature de la convention assurance statutaire GROUPAMA suite au CST du 11/12/25 - Délibération D.26-2025

Baptiste Maurin précise qu'il s'agit du contrat avec le nouvel assureur pour l'assurance statutaire des agents titulaires.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant modalités des élections des représentants des étudiants et personnels au CA - Délibération D.27-2025

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une nouvelle délibération relative aux modalités des élections des représentants au conseil d'administration. Les statuts indiquent une élection uninominale à un tour sans autre précision. Les représentants sont élus tous les 3 ans pour les personnels et tous les ans pour les étudiants. Après des réflexions communes, les enseignants souhaitent présenter des listes pour instaurer une logique de travail de groupe. Mais ça n'est pas facile à organiser. Après des échanges avec le Président et en travaux préparatoires de ce conseil, il est proposé de fonctionner par paire : 1 titulaire + 1 suppléant pour chacun des postes. Elles seront donc réorganisées en janvier après un appel à candidatures la semaine prochaine.

Pour rappel : 3 titulaires + 3 suppléants pour les enseignants / 1 titulaire + 1 suppléant pour les autres personnels / 2 titulaires + 2 suppléants pour les étudiants.

Aujourd'hui les 2 postes des étudiants ne sont pas pourvus car les 2 précédents élus ont quitté l'école.

Un appel a été fait en conseil pédagogique pour remobiliser les étudiants, pour l'adhésion de tous et une participation pleine.

Les nouveaux élus prendront leur poste au prochain conseil d'administration du 26 février au cours duquel ils se prononceront sur le budget 2026 et sur les candidats à la direction générale.

Camille de Singly remercie le Président d'avoir mis cette délibération à l'ordre du jour. Les représentants actuels souhaitent passer la main et cette idée de binôme facilitera les candidatures. Les représentants soutiennent donc fortement cette proposition et s'en réjouissent.

Florent Lahache ajoute qu'il s'agit d'un enjeu pour travailler en équipe sur les 3 instances : conseil d'administration, conseil pédagogique et comité social territorial. Cette coordination est assez essentielle.

Baptiste Maurin en profite pour remercier les représentants présents sur la qualité du travail réalisé ensemble depuis 2020. Malgré des visions différentes ou des désaccords, il s'est instauré un climat de dialogue intelligent et serein avec pour tous cette volonté de servir l'établissement.

Camille de Singly et Florent Lahache confirme que les remerciements sont réciproques.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant complément sur les modalités de recrutement à la direction générale de l'ebabx - Délibération D.28-2025

Baptiste Maurin expose qu'il s'agit d'une délibération qui complète et précise les modalités de recrutement de la direction générale de l'école.

Hervé Alexandre ajoute qu'elle fait suite aux demandes formulées à l'issue du dernier recrutement.

Rappel du process de recrutement :

- 1^{ère} étape, fin des candidatures le 15 décembre au soir. Déjà des candidatures de grande qualité, pas de crainte d'être dans le vide contrairement à ce qui a pu se passer dans d'autres écoles.
- réunion le 5 janvier 2026 : avec la Métropole, l'État, la Région et le Président + une nouveauté : 1 représentant du personnel enseignant désigné par ses pairs. Toutes les candidatures leur seront transmises le mardi 16 décembre, pour définition d'une short-list.

- commission du 23 janvier 2026 : Métropole / État / Région / le Président + 1 directeur et 1 enseignant proposé par l'Andea + 1 personnalité qualifiée proposée par les représentants enseignant. Pour l'audition des candidats de la short-list.
- conseil d'administration du 26 février = vote sur la liste des personnes qui auront été entendues le 23 janvier. Les administrateurs auront reçu les dossiers et le compte rendu de la commission.
- Le Président nommera ainsi la nouvelle direction générale à partir des candidats qui auront rassemblé 2/3 des votes des membres présents.
- Pour une prise de fonction le 1^{er} avril 2026.

Florent Lahache se réjouit qu'un représentant enseignant participe à la pré-sélection. Il est vital que les enseignants soient associés à ce processus un peu saucissonné. On se rappelle du vote il y a 3 ans qui s'est fait sur dossiers et rapport, et non sur les auditions.

Toutefois les représentants souhaitent que les 3 représentants enseignant au conseil d'administration puissent être présents à la commission du 23 janvier : non pas pour phagocyter ce moment mais pour assister aux auditions.

Baptiste Maurin répond que le dispositif, tel qu'il est pensé, fait que c'est la personnalité qualifiée qui fait le go-between. Si les représentants participent à cette audition, la personnalité perd son sens. Néanmoins, pour fonctionner en intelligence et pour être en concordance avec la réunion de présélection, il est proposé qu'un des représentants enseignant assiste à l'audition en plus de la personnalité qualifiée. Pour qu'il puisse en faire une restitution à ses pairs.

Florent Lahache souhaiterait la participation d'un représentant + 2 représentants qui y assistent.

Baptiste Maurin confirme sa proposition d'un représentant qui assiste à la réunion en complément de la personnalité qualifiée elle-même proposée par les enseignants. Ce processus est aussi fait pour que la future direction générale ne se retrouve pas en confrontation directe avec ceux et celles qu'il faudra manager ensuite. Y assister pour permettre un ressenti, ça peut être un plus, mais participer au jury directement semble être compliqué pour le management qui suivra.

Florent Lahache ajoute qu'il serait souhaitable que la charte de l'andea se rapproche de ce qui se fait dans l'enseignement supérieur, à l'université ou dans les écoles d'architecture.

Gwénaél Lamarque confirme qu'assister au recrutement de quelqu'un qui va ensuite vous manager n'est pas très confortable. Des pairs, oui, mais pas d'organisation syndicale présente. La proposition faite par Baptiste Maurin paraît appropriée et équilibrée.

Baptiste Maurin conclut que les enseignants sont représentés par la personnalité qualifiée qu'ils auront nommée et en qui il faut avoir confiance. Mais qu'il est important de permettre un ressenti par un enseignant qui y assistera.

Cela va faire jurisprudence, mais c'est important de co-construire le processus avec les représentants, y compris dans le secret des auditions.

Florent Lahache précise que la personnalité qualifiée envisagée est Sandra Patron ou Laurence Rassel directrice de l'erg.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Florent Lahache observe que les mois qui viennent vont être passionnants, avec les départs et arrivées majeurs pour l'école, les réflexions sur la place des relations internationales qui vont se poursuivre. Au risque de tanguer un peu, il faudra être attentifs au travail ensemble entre les instances, notamment pour ce qui concerne le budget, les besoins et recrutements en effectifs enseignants. Il faudra discuter ensemble, avec le CPVSE.

Baptiste Maurin redit qu'il s'agit d'une période complexe pendant laquelle il sera à disposition pour travailler, préparer ce qui doit l'être ensemble.

Florent Lahache confirme la complexité des calendriers qui diffèrent : recrutements, calendrier pédagogique, calendrier budgétaire.

Juliette Rouillon Durup ajoute le calendrier de l'accréditation : le bilan sera à produire d'ici la fin de l'année 26.

Baptiste Maurin rappelle sa disponibilité s'il y a des inquiétudes, pour des réunions informelles, pour anticiper l'accréditation et ce, malgré une période très chargée entre janvier et mars – élections municipales et métropolitaines.

Hervé Alexandre rappelle l'agenda à venir, notamment la commission du 23 janvier pour laquelle 4 personnalités de la métropole doivent être disponibles sur la journée, idem pour l'État.

Baptiste Maurin souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et toutes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h00

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 26 février 2026

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 26 février 2026 à 10h30

Délibération D.01-2026

Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Juliette ROUILLON-DURUP, Charline CLAVEAU, Anne LEPINE, ROMY Castaing, Malak MEBKHOUT, Madeleine AKTYPI
MM Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Jules HELLE-FORGET, Sébastien VONIER

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Gwenael LAMARQUE par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Cyrille JABER par M Alexandre PERAUD ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Stéphane DELPEYRAT par M. Didier ARNAUDET ; Mme Anne-Eugénie GASPARD par Mme Anne LEPINE ; Mme Zeineb LOUNICI par Mme Charline CLAVEAU ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

M. Pierre de GAETAN N'JIKAM

Délibération D.01-2026 portant vote et adoption à la majorité des 2/3 de la liste des candidats éligibles à la direction de l'ebabx

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la procédure de recrutement d'un-e directeur-trice pour l'EBABX telle qu'adoptée à l'unanimité par délibération D.28-2025, il vous est demandé de vous prononcer sur la liste des candidats présentée ce jour après la tenue de la commission du 23 janvier 2026.

Comme établi sont joints à la présente le compte rendu de cette commission et les dossiers complets des candidates retenues.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition par vote à bulletin secret, la proposition étant adoptée à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés du présent CA.

Vote à l'unanimité sur les 2 noms des candidates , Mmes Delphine PAUL et Mathilde VILLENEUVE

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 26 février 2026

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 26 février 2026 à 10h30

Délibération D.02-2026

Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Juliette ROUILLON-DURUP, Charline CLAVEAU, Anne LEPINE, ROMY Castaing, Malak MEBKHOUT, Madeleine AKTYPI
MM Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Jules HELLE-FORGET, Sébastien VONIER

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Gwenael LAMARQUE par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Cyrille JABER par M Alexandre PERAUD ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Stéphane DELPEYRAT par M. Didier ARNAUDET ; Mme Anne-Eugénie GASPARD par Mme Anne LEPINE ; Mme Zeineb LOUNICI par Mme Charline CLAVEAU ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

M. Pierre de GAETAN N'JIKAM

Délibération n°02-2026 portant adoption des montants et calendrier de règlement des divers droits d'inscription pour l'année scolaire 2026/2027

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour avoir accès à l'ensemble des formations artistiques assurées par l'ebabx, un droit d'inscription annuel est demandé aux étudiants du supérieur et élèves des cours publics, ainsi que des droits pour accéder aux concours d'entrée et workshops ou stages.

Pour mémoire, des orientations ont été posées lors du débat d'orientations budgétaires DOB 2026 au CA du 12 décembre 2025.

A ce titre, une étude des droits d'inscription pratiqués par les autres écoles supérieures d'art et design publiques de Nouvelle-Aquitaine faisait apparaître les éléments suivants :

	Droits 2025-2026
ESA Pays Basque	780 €
ESAD Pyrénées	620 €
ebabx	545 €
ENSAD Limoges	458 €
EESI	590 €
Moyenne 5 écoles	599 €
Moyenne 4 EPCC	634 €

Il était rappelé par ailleurs que l'ensemble des consommables, pour les étudiants dans tous les ateliers sont accessibles sans paiement ni-surcoût, ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble des écoles du comparatif.

En conséquence et pour tenir compte des évolutions de l'inflation, sans rattrapage des augmentations constatées depuis 4 années de stabilité des droits d'inscriptions des étudiants, il est proposé une augmentation de ces droits de 3% pour l'année 26/27 les portant ainsi à **561 €**.

L'ensemble des autres droits d'inscriptions sont projetés à l'identique de l'année passée.

Soit dans le détail :

1. Pour les étudiants

	Rappel 2025-2026	Proposition 2026-2027
Etudiant non boursier	545 euros	561 euros
Etudiant boursier ou bénéficiaire ASAA-C	352 euros	0

2. Pour les cours publics – tous droits inchangés//2025-2026

	Proposition 2026-2027
Tout cours de 1,5 h hebdo	185 euros
Tout cours de 2h hebdo	350 euros
Tout cours de 2,5h hebdo	374 euros
Tout cours de 3h hebdo	422 euros

Il est proposé le maintien des réductions tarifaires suivant les cas :

- Inscription à 2 ateliers ou cours : - 10% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 ateliers ou cours : - 20% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 4 ateliers ou cours et au-delà de 4 : -30% sur l'ensemble de la cotisation
- Étudiants et demandeurs d'emploi : - 30% par rapport au tarif plein.

Il est rappelé que pour tous les cours et ateliers des cours publics, les consommables sont à la charge des élèves inscrits.

Par ailleurs, l'ebabx pourra organiser des workshops ou des stages de découverte et perfectionnement d'un médium, d'une technique ou d'une pratique à destination des publics amateurs.

Ceux-ci sont proposés en cours d'année, en fonction de demandes, opportunités et projets, à partir d'un certain seuil de publics inscrits et sur des périodes de vacances scolaires ou week-end permettant un travail intense en continu mobilisant les espaces et ateliers de l'école.

Ces propositions incluent l'accueil de publics professionnels, dans le cadre de perfectionnement, utilisation de leur droit à la formation, participation à des dispositifs de reconversion professionnelle ou VAE.

	Droits tout public – prise en charge individuelle	Droits formation continue – prise en charge employeur ou OPCO
Stage 0.5 jour	40 euros	120 euros
Stage 1 jour	70 euros	210 euros
Stage 1.5 jours	100 euros	300 euros
Stage 2 jours	120 euros	360 euros
Stage 2.5 jours	140 euros	420 euros
Stage 3 jours	160 euros	480 euros
Stage 3.5 jours	185 euros	555 euros
Stage 4 jours	210 euros	630 euros

3. Modalités de paiement

Pour mémoire :

- Pour les cours publics. Après vérification des quotas dans les cours et du souhait de l'élève, le paiement en ligne des droits d'inscription valide l'inscription définitive.
 L'engagement de règlement est immédiat, avec un paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.
- Pour les étudiant.e.s, le paiement des droits d'inscription valide l'inscription définitive.
 L'engagement de règlement est immédiat, avec une possibilité de paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.
 Si l'étudiant.e n'a pas engagé de démarche pour régler ses droits d'inscription en fin d'année civile, son dossier est transmis au Trésor Public pour recouvrement des sommes dues. Les étudiant.e.s qui produiront une attestation d'attribution de bourse après leur inscription seront remboursés de la différence entre tarif boursier et non boursier.

Les autres modes de paiement [CB et virement] restent possibles pour les usagers qui sont dans l'impossibilité de régler en ligne. Pour rappel, l'inscription de l'ebabx dans le dispositif Pass-culture permet également un paiement via ce mode de règlement pour des prestations limitées et hors enseignement supérieur.

Enfin, les droits d'inscription (frais de dossier) aux concours et commissions restent fixés à un montant de 50 € pour le concours 2027.

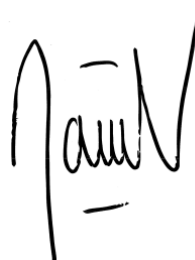
En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 26 septembre 2026

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 26 février 2026 à 10h30

Délibération D.03-2026

Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Juliette ROUILLON-DURUP, Charline CLAVEAU, Anne LEPINE, ROMY Castaing, Malak MEBKHOUT, Madeleine AKTYPI
MM Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Jules HELLE-FORGET, Sébastien VONIER

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Gwenael LAMARQUE par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Cyrille JABER par M Alexandre PERAUD ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Stéphane DELPEYRAT par M. Didier ARNAUDET ; Mme Anne-Eugénie GASPARD par Mme Anne LEPINE ; Mme Zeineb LOUNICI par Mme Charline CLAVEAU ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

M. Pierre de GAETAN N'JIKAM

Délibération n°03-2026 portant adoption des dotations d'aide aux diplômes

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études artistiques dispensées à l'ebabx intègrent un certain nombre de technologies. De ce fait, l'investissement financier que les étudiants consacrent à leurs réalisations artistiques, et particulièrement à leur projet de diplôme, prend de plus en plus d'importance.

Pour cette session 2026 et comme posé lors du débat d'orientations budgétaires lors du CA du 12 décembre 2025, il est proposé de maintenir à l'identique le montant de ces dotations. Cette bourse est imputée sur le budget de fonctionnement de l'école tel que présenté au BP 2026.

Soit donc :

	Proposition 2026
Diplôme National d'Arts Plastiques (DNA)	90 euros
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)	195 euros

Par ailleurs, à titre dérogatoire, pour permettre aux étudiants d'accéder aux meilleurs tarifs des marchés négociés par l'ebabx, quand certains matériaux sont commandés directement par l'école, le montant de la ou des facture.s correspondante.s sera.ont déduite.s de l'aide au diplôme à l'issue du bilan financier réalisé étudiant par étudiant.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 26 février 2026

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Liste des étudiant.es diplômables – 2025-2026

Année 3

ARIBAUD	Alice
AUPETITGENDRE	Héloïse
AYRINHAC	Thibault
BACHALA	Carla
BEN ABDALLAH	Anaïs
BENSIMON	Eden
BOUTIN	Pierre
CAMET	Eliott
CHARREYRON	Emile
CHEVRIERE	Louise
COURSIMAU	Eve
DE SOUZA	Alice
DELMOTTE	Alice
DONATI	Lucia
DRIOLLET	Elsa
DUCHET	Valentine
DUMUR	Suzie Oum Dirouhi
ERDEMIR	Sibel
FORTIER	Pauline
GAGLIARDINI	Violette
GALMAND	Elsa
GASQUET	Valentin
GOMEZ	Marie
GUILLERM	Coline
HOLZER	Esther
ILLARRAMENDI	Aroa
JOLIET	Romane
LE ROYER	Fanny
LEBEAU	Leah
LEE	Kyungmin
LELIEVRE	Edouard
LUGSOR	Zachary
MOORE	Florence
NICOLET	Tobias
NIETO	Migou
NOWAKOWSKI	Hanna
OHLMANN	Klara
PAGEL	Nils

REINA--LARGUIER	Louna
REVERSAT	Lola
ROSACI	Hélène
SAFY EL DIN	Amina
SAINSAIN	Maël
VILLENAVE--LECLERC	Lila
VOISIN	Violette
XU	Christelle

Année 5

ALPISTE	Sam
AUPÉE	Justine
BARROIS	Camille
BAUDIN	Gian
BÉNARD	Swan
BERNARDIN	Léna
BLANCHE	Tina
BLOT	Paul
BOUDIN RAIMBAULT	Hugo
CANTOT	Tom
CHARCELLAY	Héloïse
CHIAVACCINI	Manolly-Sicilia
DARNAT	Margot
DORIDANT	Candide
DUVAUCHELLE	Gwladys
EL BENI	Maya
EL CHARIF	Chaz
ERTEKIN	Defne
FERRE	Craïe
GARCIA	Matias
GOEHRS	Alice
KALUNZODI	Grace
KIM	Eunhye
LAGARRIGUE DE MEILLAC	Ulysse
LANDONI	Lisa
LÊ	Clément
LE BERRE	Louis
LEVI DIT BOCHI	Meddy
LOZANO	Juliana
MEZIERE	Marie-Charlotte

MIN	Yejin
NYKONIUK	Alevtyna
PARK	Subin
PECHARD	Lou-Anne
RAGHEBOOM	Eva
ROUZEAU	Eva
SAINT-MARTIN	Valentine
THOMAS-OZON	Adèle
WANG	Hsin Yen

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 26 février 2026 à 10h30

Délibération D.04-2026

Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Juliette ROUILLON-DURUP, Charline CLAVEAU, Anne LEPINE, ROMY Castaing, Malak MEBKHOUT, Madeleine AKTYPI
MM Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Jules HELLE-FORGET, Sébastien VONIER

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Gwenael LAMARQUE par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Cyrille JABER par M Alexandre PERAUD ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Stéphane DELPEYRAT par M. Didier ARNAUDET ; Mme Anne-Eugénie GASPARD par Mme Anne LEPINE ; Mme Zeineb LOUNICI par Mme Charline CLAVEAU ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

M. Pierre de GAETAN N'JIKAM

**Délibération D.04-2026 portant adoption des taux des bourses d'aide à la mobilité
 Programme Erasmus+ financées au titre de la convention Erasmus+ :
 2025-1-FR01-KA131-HED-000311740**

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les règles applicables dans le cadre de la précédente convention engagée pour les bourses Erasmus + et signée en 2024 ont évoluées.

Dans le cadre de la nouvelle convention, il convient d'adopter formellement en CA le tableau de bourses et taux ci-dessous suivant les règles applicables pour 2025 et 2026.

	Pays de Destination	Montant de la bourse par mois	
		Etude	Stage
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège et Suède Pays régions 13 (Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican) et 14 (Iles Féroë, Suisse, Royaume-Uni)	500€	650€
Groupe 2	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	450€	600€
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Turquie, Serbie.	450€	600€

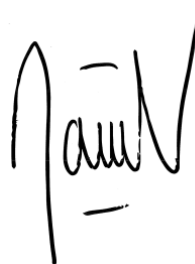
En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 26 février 2026

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 26 février 2026 à 10h30

Délibération D.05-2026

Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 à 10h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Juliette ROUILLON-DURUP, Charline CLAVEAU, Anne LEPINE, ROMY Castaing, Malak MEBKHOUT, Madeleine AKTYPI
MM Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Jules HELLE-FORGET, Sébastien VONIER

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Gwenael LAMARQUE par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Cyrille JABER par M Alexandre PERAUD ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Stéphane DELPEYRAT par M. Didier ARNAUDET ; Mme Anne-Eugénie GASPARD par Mme Anne LEPINE ; Mme Zeineb LOUNICI par Mme Charline CLAVEAU ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

M. Pierre de GAETAN N'JIKAM

Délibération n°D.05-2026 portant adoption du budget primitif 2026

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2026 s'inscrit pour son élaboration dans la suite du débat d'orientations budgétaires DOB 2026 qui s'est tenu lors du CA du 12 décembre 2025.

Le contexte général de son adoption est inchangé depuis et s'inscrit dans la mise en œuvre du projet d'établissement et de ses développements tels qu'inscrits dans le document pluriannuel stratégique et rapport d'accréditation de l'établissement pour la période 2022-2027. Ces perspectives financières restent également fidèles au rapport de gestion et conclusions posés par les services de Bordeaux-Métropole pour la période 2023/2027.

Les prévisions de recettes et dépenses sont détaillées dans la suite du présent document.

Ne sont pas inscrits en recettes et dépenses d'éventuels projets relevant d'initiatives de l'ebabx ou/et réponses à des appels à projets à venir, qui donneront lieu le cas échéant à des inscriptions en décision modificative budgétaire - DM à mi-exercice 2026.

FONCTIONNEMENT – Annexe 1

Recettes de fonctionnement

Partant des recettes énoncées dans le DOB 2026 en provenance des financeurs publics, des droits d'inscription et recettes propres, l'ensemble des recettes inscrites en fonctionnement au BP 2026 se monte à 4 525 212 €.

Recettes propres :

Conformément à ce qui a été débattu en décembre dernier, les divers **droits d'inscription** à l'école, principale recette propre de l'ebabx, sont ajustés en fonction :

- De l'exemption dorénavant appliquée aux étudiant.es boursiers ;
- De la réduction des effectifs de 10% ;
- D'une augmentation des droits d'inscription de 3% pour les étudiant.es, les portant ainsi au tarif unique de 561 € ; les autres tarifs étant maintenus à l'identique.

Soit un montant total de 220 000 €.

Remboursements de divers partenaires pour des prestations réalisées : coordination du G8/ cours publics à Floirac / éducation culturelle et artistique EAC dans les écoles élémentaires et collèges avec interventions des diplômés de l'ebabx/ reversement d'une partie de la CVEC par le CROUS (60€ sur 105€). Ils sont inscrits à l'identique du BP 2025 avec les actualisations avérées.

Remboursements rémunération personnel : il s'agit des indemnités journalières versées par la caisse d'assurance maladie en cas d'arrêt maladie des contractuels et des remboursements de l'assurance statutaire pour les titulaires en cas d'accident de travail. Ils sont par définition difficile à prévoir ; la recette est estimée pour 2026 à 10 000 €.

La **taxe d'apprentissage** est inscrite à minima sur le reversement forfaitaire de la plateforme Soltea. Une campagne sera conduite auprès de nos partenaires et fournisseurs comme chaque année.

Le dispositif **Erasmus** permet à l'ebabx d'être dotée pour des projets portant sur plusieurs années civiles. La dotation 2025-2027 a été perçue fin 2025. Une demande de financement a été déposée à l'identique pour 2026-2028. Son montant, prévu en BP à hauteur de 52 452€ sera ajusté en DM au moment de sa notification.

Dotations des contributeurs publics

La **Dotation de l'État** est chiffrée à l'identique du réalisé 2025 + le réajustement des aides à la mobilité internationale. Soit une dotation de base de 471 000 € et 104 000 € pour des projets et programmes spécifiques qui s'inscrivent dans des récurrences de dispositifs (aide à la mobilité internationale, organisation et indemnités des jurys des diplômes, dispositif handicap, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, tutorat, compensation de l'exonération de droits d'inscriptions pour les étudiants boursiers).

La **Dotation de la Région** est identique à celle de 2025.

La **Dotation Métropole** est conforme à celle inscrite lors du DOB 2026 et au dossier déposé en juillet 2025 pour le BP 2026, c'est-à-dire la recette 2025 + 75 000€ correspondant à la hausse des charges et au *GVT- glissement vieillesse technicité* – qui impactent mécaniquement les charges de personnels de l'ebabx, à effectif constant et sans nouveau projet de développement.

Recettes de fonctionnement en €	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Droits d'inscription	250 000	224 353	220 000
Autres participations	41 960	50 754	41 960
Cours publics - Ville de Floirac	18 090	12 300	12 300
Éducation Artistique et Culturelle - collège Nelson Mandela	4 320	4 950	4 320
Pass culture	2 400	1 440	
Grand8 - remboursement de la coordination	7 400	6 617	6 600
VAE		4 340	6 000
Crous-CVEC	9 750	21 107	12 740
Atténuation de charge (indemnités journalières de la cpam))	7 000	12 934	10 000
Bordeaux-Métropole	3 427 000	3 433 000	3 502 000
État-DRAC	529 950	570 793	575 000
Base	471 000	471 000	471 000
Frais d'accueil des jurys	4 500	4 500	4 500

Compensation des indemnités de jury		12 867	11 900
Aide mobilité internationale	26 000	3 200	8 400
CHAAP	8 000	7 000	7 000
Partenariats territoriaux enseignements supérieur culture	6 600	8 960	8 900
Tutorat vie étudiante	10 050	9 750	9 750
Santé	2 500	2 500	2 500
Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels / soutien au handicap	1 300	4300	4 300
Compensation exonération des étudiants boursiers		46 716	46 750
Région Nouvelle-Aquitaine	115 000	115 000	115 000
Reprise provision culture pro	12 500		0
Reprise provision Erasmus	13 140		0
Recettes d'ordre (amortissement)	5 000	5 000	5 000
Taxe d'apprentissage		9 420	3 800
Fonds européens		63 793	52 452
Autres divers		5 251	
TOTAL RECETTES	4 401 550	4 490 298	4 525 212

Dépenses de fonctionnement

Les projections qui suivent s'appuient sur les bases suivantes :

Les bases des projections retenues au **chapitre 012** (charges de personnels et frais assimilés) intègrent une augmentation mécanique de 1,8% représentant à la fois la hausse des charges sociales et patronales à effet au 1^{er} janvier 2026, ainsi que le glissement vieillesse technicité c'est à dire l'évolution des carrières des agents permanents de l'ebabx.

Cela représente un montant de 75 000 €.

Sont chiffrés également les nouvelles charges :

- Indemnités des jurys de diplômes ;
- La montée en puissance du dispositif réglementaire de la participation employeur aux mutuelles santé et prévoyance ;
- Les effets et tuilages liés aux différents recrutements – direction générale, direction des études, responsable des études, relations internationales.
- Ainsi que les charges reconduites déjà présentes l'année passée :
- Les indemnités forfaitaires pour 2 enseignants référents au sein du groupe de la Recherche,
- La charge liée à la mission sur l'archivage des données de l'école liées aux obligations RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui va se dérouler à minima sur l'année 2026 avec le soutien des archives de Bordeaux-Métropole ;
- Les avantages sociaux : prime informatique, forfait mobilité durable, prise en charge partielle des frais de transport domicile /travail.

Les frais liés aux invités, recrutement d'un poste pérenne pour l'entretien des bâtiments à partir de septembre (actuellement assumé par un prestataire externe), les petits contrats de remplacement ou de missions spécifiques, seront financés après la constatation des résultats de l'exercice 2025, au vote du CFU. – Compte Financier Unique – et la reprise des résultats avec la DM1 en juin 2026 lors du prochain conseil d'administration reconstitué après les élections municipales et métropolitaines des 15 et 22 mars prochains.

Ce reste à financer était évalué à 66 500 € au moment du DOB 2026. À ce jour, après un travail de précision, notamment sur la masse salariale avec les chiffres actualisés au 1^{er} janvier 2026, ils sont chiffrés à 57 000 €.

Comme débattu le 12 décembre 2025 dans le cadre du DOB 2026, les charges à caractère général (**chapitre 011**) intègrent :

- Une augmentation de 0,9% d'inflation ;
- Une baisse de 10% sur les charges pédagogiques = impact de la baisse des effectifs
- À noter l'inscription d'un forfait de 10 000 € pour la réfection de la cage d'escalier – aile ouest du bâtiment principal - qui a été de nouveau très dégradée avec le réajustement en conséquence des lignes *petites fournitures pédagogiques et invités sur facture* ;
- La sous-traitance d'une partie de l'équipe d'entretien au regard des difficultés de recrutement rencontrées.

Il faut noter qu'un certain nombre de prestations ont été contractées en 2025 et seront réalisées et payées en 2026 :

- La fin de la mission RPS menée par le service de prévention du CDG33 ;
- La réalisation du registre de traitement des données ;
- La vérification des ateliers de production du bâtiment principal par un bureau de contrôle ;
- La mise en œuvre du CFU - Compte Financier Unique ;
- La communication liée à la journée portes ouvertes ;

Ceci pour un montant de plus de 40 000 €.

Les **bourses** sont constituées des bourses d'aides aux diplômés, des bourses de mobilité internationale pour les étudiants (dispositif de l'Etat) ; bourses de mobilité Erasmus.

Le montant global de ces bourses a été actualisé en fonction des effectifs étudiants présents en 25/26.

Une réflexion globale devra être engagée par les nouvelles directions – générale et des études- et la communauté de l'ebabx sur les différents modes de soutien des étudiants.

Cette réflexion a été initiée en 2025 en CPSVE en posant l'ensemble des dispositifs et pratiques en vigueur : gratuité des matériaux, dotation d'aide aux diplômés, droits d'inscription, aides ponctuelles, aide aux déplacements collectifs et individuels, soutien psychologique... Au-delà d'une maîtrise des coûts et capacité de l'ebabx à soutenir les étudiants qui se trouvent souvent en grande précarité, il convient d'avoir une meilleure lecture et d'affirmer une orientation de cette politique sociale auprès des étudiants.

Sur ce même **chapitre 65**, une subvention à l'association des étudiants « Café Pompier » est inscrite comme l'an passé, permettant ainsi de valoriser, soutenir et accompagner leur investissement associatif et service à la communauté.

Les **dotations aux amortissements** sont en hausse au regard des achats conséquents réalisés en 2025 (traceur et découpe laser).

Dépenses de fonctionnement en €	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Charges à caractère général	499 500	475 139	461 750
Dépenses de personnel	3 778 950	3 765 077	3 906 612
Bourses (AMI, aide diplôme, erasmus)	43 400	79 033	67 500
Informatique en nuage	6 700	12 581	6 300
Subvention café pompier	8 000	8 000	8 000
Autres		10 758	50
Dépenses d'ordre (amortissement)	65 000	75 779	75 000
TOTAL RECETTES	4 401 550	4 426 367	4 525 212

INVESTISSEMENT – Annexe 2

Pour la section d'investissement, les projections en recettes s'appuient sur les amortissements tels que portés en charge en section de fonctionnement.

Depuis plusieurs années, les besoins en financement des investissements sont couverts par les amortissements. Les achats réalisés permettent de renouveler le matériel vieillissant ou obsolète, sans agrandissement notable de notre parc informatique, d'outils numériques et d'outillage matériaux.

Cette année, l'ebabx n'engagera pas de grand programme d'investissement, les dépenses prévisionnelles portant sur des renouvellements et actualisation de matériels et mobiliers pour les espaces existants.

En revanche, sont lancés la refonte du site internet de l'ebabx (back office ; bilingue...) nécessaire au regard de l'obsolescence technique du site actuel ; ainsi que le changement de logiciel pédagogique – en lien avec la cellule adhoc du ministère de la culture – dont la décision finale et engagement de la mutation vers un autre outil de gestion pédagogique appartiendra aux nouvelles directions.

Comme les années précédentes, si des achats dont le montant excèderait la recette liée aux dotations aux amortissement devaient être réalisés, une partie de l'excédent d'investissement pourrait être mobilisée à cette fin avec pour conséquence une augmentation sensible des amortissements correspondants qui impacteront l'année 2027 et suivantes.

Recettes d'investissement en €	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Opérations amortissement	65 000	75 779	75 000
Total recettes d'investissement en €	65 000	75 779	75 000

Dépenses d'investissement en €	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
Concessions et droits similaires, logiciels, brevets, licences	25 000		35 000
Matériel informatique scolaire	5 000	1 299	5 000
Autre matériel informatique	3 000	1921	3 000
Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000		4 000
Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000		3 000
Autres matériels outillages	20 000	53069	20 000
Opérations d'ordre entre sections	5 000	5 000	5 000
Total dépenses d'investissement en €	65 000		75 000

Par ailleurs l'annexe 3 du présent texte propose une lecture du budget 2026 en mode gestion, mettant en lumière les dépenses de l'ebabx sous un autre angle que celui de la stricte comptabilité publique. La répartition des dépenses relatives au personnel a également été calculée, permettant ainsi de mesurer la part prépondérante et logique des dépenses directement liées à l'enseignement supérieur.

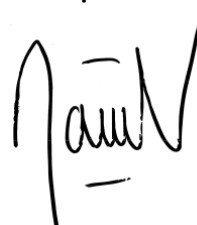
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition et ses annexes

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 26 février 2026

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Dépenses de fonctionnement	
----------------------------	--

011	Charges à caractère général
60612	Energie - Electricité
60622	Carburants
60623	Alimentation
60631	Fournitures d'entretien
60632	Fournitures de petit équipement
6064	Fournitures administratives
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)
6067	Fournitures scolaires
6068	Autres matières et fournitures
6132	Locations immobilières
61358	Autres
614	Charges locatives et de copropriété
615221	Bâtiments publics
61551	Matériel roulant
61558	Autres biens mobiliers (réparations)
6156	Maintenance
6161	Multirisques
6182	Documentation générale et technique
6184	Versements à des organismes de formation
6188	Autres frais divers
6225	indemnités au comptable et aux régisseurs
62268	Autres honoraires, conseils (rémunération intervenants sur facture)
6228	Divers (autres prestations de service liées à pédagogie)
6231	Annonces et insertions
6234	Réceptions (invitations et déplacement étudiants)
6236	catalogues imprimés et publications
6241	Transports de biens
6247	Transports collectifs du personnel
6248	Divers (invitations invités et catering)
6251	Voyages, déplacements et missions
6261	Frais d'affranchissement
6262	Frais de télécommunications
627	Services bancaires et assimilés
6281	Concours divers (cotisations)
6288	Autres (prestations de service lié à support)
012	Charges de personnel et frais assimilés
6331	versement mobilité régionale et rurale
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
64111	Rémunération principale
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
64113	NBI
64118	Autres indemnités
64131	Rémunérations
642	indemnités de jruy soumises à cotisations sociales
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.
6453	Cotisations aux caisses de retraites
64542	cotisation sociales adhésion pôle emploi
6456	versement au FNC du supplément familial
6458	cotisations aux autres organismes sociaux
64731	versées directement
6474	Versement aux autres oeuvres sociales
6475	Médecine du travail, pharmacie
6488	Autres
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
6761	différences sur réalisations positives transférées en investissement
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
65	Autres charges de gestion courante
65131	Bourses
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage
65888	autres
6574	subvention aux associations
66	Charges financières
666	Pertes de change sur créances et dettes financières
67	Charges spécifiques
673	titres annulés sur exercices antérieurs
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	

Recettes de fonctionnement	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
70878	par des tiers
738	Autres impôts et taxes
74	Dotations et participations
74718	autres (Etat)
7472	Régions
74748	Autres communes (Ville de Bordeaux)
74758	Autres groupements Métropole
74778	fonds européens
75	Autres produits de gestion courante
756	libéralités reçues
75888	Autres
77	Produits spécifiques
775	Produits des cessions d'immobilisations
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
----------------------------------	--

BP 2025

499 450 €
2 950 €
750 €
3 500 €
6 500 €
9 000 €
6 000 €
10 000 €
40 000 €
50 000 €
18 000 €
18 000 €
1 000 €
10 000 €
0 €
10 000 €
8 000 €
34 000 €
3 500 €
10 000 €
11 000 €
0 €
43 000 €
3 000 €
7 000 €
19 000 €
0 €
200 €
2 000 €
30 000 €
14 000 €
5 000 €
33 000 €
720 €
9 000 €
81 330 €
3 778 950 €
50 000 €
1 000 €
1 370 000 €
15 000 €
12 000 €
120 000 €
1 143 350 €
0 €
580 000 €
430 000 €
0 €
0 €
47 000 €
600 €
7 000 €
3 000 €
0 €
65 000 €
0 €
65 000 €
58 100 €
43 400 €
6 700 €
0 €
8 000 €
50 €
50 €
0 €
0 €
4 401 550 €

BP 2025
7 000 €
291 960 €
250 000 €
41 960 €
0 €
4 071 950 €
529 950 €
115 000 €
0 €
3 427 000 €
0 €
0 €
0 €
0 €
0 €
25 640 €
5 000 €

4 401 550 €

budget 2025 réalisé au 22/01/2026

475 140 €
3 053 €
686 €
2 317 €
7 289 €
13 364 €
3 852 €
8 279 €
23 440 €
62 109 €
18 622 €
19 383 €
460 €
0 €
980 €
4 434 €
10 363 €
33 604 €
3 742 €
12 881 €
8 286 €
160 €
44 128 €
1 880 €
10 931 €
12 554 €
822 €
2 836 €
0 €
20 715 €
25 911 €
4 571 €
33 953 €
897 €
9 279 €
69 355 €
3 765 078 €
49 055 €
131 €
1 236 928 €
5 222 €
9 430 €
107 130 €
1 210 901 €
0 €
599 150 €
451 064 €
49 205 €
8 119 €
24 341 €
0 €
616 €
4 282 €
9 504 €
75 779 €
2 000 €
73 779 €
110 177 €
79 034 €
12 581 €
10 562 €
8 000 €
0 €
0 €
193 €
193 €
4 426 367 €

budget 2025 réalisé au 22/01/2026
12 934 €
275 107 €
224 353 €
50 754 €
9 420 €
4 182 586 €
570 793 €
115 000 €
0 €
3 433 000 €
63 793 €
3 251 €
3 250 €
1 €
2 000 €
2 000 €
0 €
5 000 €

4 490 298 €

BP 2026

461 750,00 €
2 950,00 €
700,00 €
2 300,00 €
7 300,00 €
10 000,00 €
3 300,00 €
8 300,00 €
23 500,00 €
40 500,00 €
19 000,00 €
19 500,00 €
1 000,00 €
10 000,00 €
- €
5 000,00 €
10 500,00 €
34 000,00 €
3 700,00 €
10 000,00 €
8 300,00 €
- €
35 500,00 €
2 000,00 €
7 000,00 €
10 000,00 €
- €
- €
- €
18 700,00 €
20 000,00 €
4 500,00 €
34 000,00 €
900,00 €
9 300,00 €
100 000,00 €
3 906 612,00 €
5 000,00 €
50 000,00 €
300,00 €
1 255 000,00 €
5 500,00 €
9 800,00 €
115 000,00 €
1 238 062,00 €
15 500,00 €
618 000,00 €
481 000,00 €
55 000,00 €
8 200,00 €
35 000,00 €
- €
650,00 €
5 000,00 €
9 600,00 €
75 000,00 €
- €
75 000,00 €
81 800,00 €
67 500,00 €
6 300,00 €
- €
8 000,00 €
50,00 €
50,00 €
- €
- €
4 525 212,00 €

BP 2026
10 000 €
261 960 €
220 000 €
41 960 €
3 800 €
4 244 452 €
575 000 €
115 000 €
0 €
3 502 000 €
52 452 €
0 €
0 €
0 €
0 €
0 €
0 €
5 000 €

4 525 212 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 033-200028546-20260227-D05_2026-DE



ANNEXE 2 - D.05-2026 - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2025	budget 2025 réalisé au 22/01/2026	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	25 000 €	- €	35 000 €
2051	Concessions et droits similaires	25 000 €	- €	35 000 €
21	Immobilisations corporelles	35 000 €	56 289 €	35 000 €
2181	installations générales, agencements et aménagements divers	- €	- €	- €
21828	Autres matériels de transport	- €	- €	- €
21831	Matériel informatique scolaire	5 000 €	1 299 €	5 000 €
21838	Autre matériel informatique	3 000 €	1 921 €	3 000 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000 €	- €	4 000 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000 €	- €	3 000 €
2185	matériel de téléphonie	- €	- €	- €
2188	Autres (outillage et audiovisuel)	20 000 €	53 069 €	20 000 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 €	5 000 €	5 000 €
13912	Régions	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		65 000 €	61 289 €	75 000 €

Recettes d'investissement		BP 2025	budget 2025 réalisé au 22/01/2026	BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000 €	75 779 €	75 000 €
192	plus ou moins values sur cessions d'immobilisation			
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	8 125 €		
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	8 125 €		
281828	Autres matériels de transport	8 125 €		
281831	Matériel informatique scolaire	8 125 €		
281838	Autre matériel informatique	8 125 €		
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	8 125 €		
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 125 €		
28188	Autres	8 125 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		65 000 €	75 779 €	75 000 €

ANNEXE 3 - D.05-2026 - BUDGET DE GESTION

MASSE SALARIALE	rappel prévisionnel 2025 en €	estimatif réalisé 2025 en €	% sur la dépense totale	prévisionnel 2026 en €
enseignement supérieur / inter-cycles / 1er cycle / 2è cycle / mobilité internationale / équipe enseignante et administrative dédiée`	2 579 500	2 502 738	68,07%	2 659 100
cours publics, insertion professionnelle, formation continue	182 100	145 566	3,96%	154 700
missions support (communication, informatique, bâtiment, magasin, bibliothèque, moyens généraux, prévention santé sécurité)	1 030 400	1 010 873	27,49%	1 074 000
dont prévention santé sécurité	23 400	17 672	0,48%	18 800
		3 676 849		

budget de fonctionnement et d'investissement hors masse salariale	rappel prévisionnel 2025 en €	estimatif réalisé 2025 en €	% sur la dépense totale	prévisionnel 2026 en €
enseignement supérieur	271 300	344 893	53,34%	329 900
1er cycle	35 500	45 380	7,02%	43 400
2è cycle	49 100	47 683	7,37%	45 600
intercycles	94 500	92 221	14,26%	88 200
dont ateliers de production	91 600	86 473	13,37%	82 700
mobilité internationale	38 300	70 979	10,98%	67 900
vie étudiante/réseaux/partenariat	18 400	28 247	4,37%	27 000
cours publics/insertion professionnelle dont les programmes circuit court / l'adresse	73 900	38 193	5,91%	36 500
missions support	341 000	345 338	53,41%	330 400
communication	20 300	12 467	1,93%	11 900
bâtiment (dont sous traitance entretien)	78 700	71 007	10,98%	67 900
informatique	73 700	91 209	14,11%	87 300
magasin	8 900	7 895	1,22%	7 600
bibliothèque	19 900	16 210	2,51%	15 500
moyens généraux	139 500	146 549	22,66%	140 200
dont politique sociale	62 300	37 436	5,79%	61 900
dont prévention santé sécurité	47 000	44 185	6,83%	42 300

répartition par type de dépenses	rappel prévisionnel 2025 en €	estimatif réalisé 2025 en €	% sur la dépense totale	prévisionnel 2026 en €
achats fournitures, matériaux et matériels	118 800	104 861	16,22%	100 300
aménagement espaces	14 700	1 274	0,20%	1 200
bourses versées aux étudiants	24 100	79 033	12,22%	75 600
catering	6 000	6 545	1,01%	6 300
invitations, masse salariale et dépenses dédiées	54 600	42 577	6,58%	40 700
voyages	19 700	26 309	4,07%	25 200